Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides
Québec

Direction des ressources humaines, des
communications et des affaires juridiques

Note de service

DESTINATAIRES : Aux personnes salariées de la catégorie 4 - APTS

EXPÉDITRICE : Geneviève Dubé, chef du service de dotation interne

DATE : 20 avril 2023

OBJET : **CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE 2022-2023 – REHAUSSEMENT VOLONTAIRE DU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES DE TRAVAIL DES PERSONNES SALARIÉES DE CERTAINS TITRES D'EMPLOI DE LA CATÉGORIE 4**

Nous vous informons que pour donner suite à la signature de la convention collective APTS 2022-2023, dont l'entrée en vigueur était au 30 janvier 2022 et en vertu de la lettre d'entente no 12, l'employeur doit offrir la possibilité à toute personne salariée détentrice d'un poste à temps complet et à temps partiel, travaillant dans un titre d'emploi visé, de voir son poste rehaussé sur la base d'un nombre d'heures hebdomadaires de travail de 37,50 heures par semaine, et ce, de manière proportionnelle au nombre d'heures du poste qu'elle détient, dans le même centre d'activités et sur le même quart de travail. Il est aussi possible d'opter pour le nombre d'heures hebdomadaire de travail de son poste tel que prévu avant le rehaussement pour les personnes dont le poste avait été effectivement rehaussé le 23 mai 2022.

Les titres d'emploi visés par ces mesures sont les suivants :

- agent ou agente de relations humaines (1553)
- avocat ou avocate (1114)
- éducateur ou éducatrice (2691)
- psychoéducateur ou psychoéducatrice (1652)
- psychologue (1546)
- technicien ou technicienne en éducation spécialisée (2686)
- travailleur social ou travailleuse sociale (1550)

La personne salariée qui consent au rehaussement ou à la diminution du nombre d'heures de son poste sera confirmée dans un délai maximal de soixante (60) jours suivant son acceptation.

LE **CISSS** DES LAURENTIDES
complice de votre santé

500, boul. des Laurentides
Suite 1070
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4M2
Téléphone : 450 569-4858
www.santelaurentides.gouv.qc.ca

À venir pour les personnes salariées détentrices d'un poste des titres d'emplois visés :

Le 11 mai 2023, vous recevrez un courriel vous demandant de répondre à quelques questions d'identification et de nous signifier votre acceptation ou non de rehausser à **7,5 heures par jour** le ou l'un des postes que vous détenez ou pour ceux ayant bénéficié du rehaussement précédent, de diminuer le nombre d'heures de son poste au nombre d'heures initial.

Vous aurez jusqu'au 26 mai 2023 inclusivement, pour nous transmettre votre réponse. À défaut de recevoir une réponse de votre part, nous considérerons votre refus de rehausser ou de diminuer le nombre d'heures de votre ou vos postes. S'il nous est impossible de vous joindre par courriel, le service de dotation interne communiquera avec vous afin de vous proposer la modification du nombre d'heures qui s'applique. La modification des postes sera effective au 16 juillet 2023.

La personne salariée qui sera nommée sur un poste entre les 11 et 26 mai 2023 recevra son avis de nomination par courriel. Dans ce même courriel, il lui sera offert de rehausser le nombre d'heures du nouveau poste obtenu. Celle-ci devra signifier son désir de rehausser le nombre d'heures de ce poste dans un délai de dix (10) jours suivant la réception du courriel de nomination. À défaut de recevoir une réponse dans le délai prescrit, nous considérerons son refus de rehausser le nombre d'heures de son nouveau poste.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le service de la dotation interne par courriel à dotint.projets-speciaux.cissslau@ssss.gouv.qc.ca.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.